

Qualité de l'air - Courrier au Ministre de la transition écologique :
« Nos efforts ont porté leurs fruits »

La Métropole Rouen Normandie n'a de cesse que de travailler à l'amélioration permanente de la qualité de l'air et de son système de mobilité. Les actions mises en place en 2022 parlent d'elles-mêmes : le renforcement significatif de l'offre de transport collectif urbain (+10%), la place de première intercommunalité de France pour le covoiturage, une politique ambitieuse pour le développement de l'usage du vélo et un travail en cours sur l'amélioration du service de transport à la demande sur les territoires les moins denses. L'obligation légale de la mise en place de la ZFE-m s'inscrit dans ce même cadre stratégique : la volonté d'obtenir des résultats rapides afin d'éviter un durcissement socialement inacceptable du dispositif. La Métropole a fait le choix d'anticiper le calendrier de déploiement de la ZFE-m en y adossant un dispositif d'aide à la conversion des véhicules des résidents métropolitains parmi les plus ambitieux de France avec plus de 6,45M€ d'aides déjà versés. Tous ces efforts ont porté leurs fruits, permettant de faire baisser de 35% la concentration annuelle en dioxydes d'azote sur le capteur le plus élevé. Dans ce contexte, Nicolas Mayer-Rossignol, par un courrier à Christophe Béchu, demande au ministère de bien vouloir confirmer la suspension des prochaines étapes de son calendrier de restriction, et en particulier celle des véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025 et de bénéficier d'un accompagnement financier de l'État à la hauteur des enjeux concernant la mobilité décarbonée, notamment pour le renouvellement de notre flotte de bus et une réorientation puissante des politiques publiques de mobilité vers le ferroviaire sur la métropole rouennaise (Nouvelle Gare et service express régional métropolitain).

Courrier de Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, au Ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu :

« Monsieur le Ministre,

Je reviens vers vous à la suite du comité interministériel qualité de l'air en ville du 10 juillet 2023 et à nos échanges à ce sujet : votre courrier du 24 juillet dernier, mes courriers des 28 juillet et 5 décembre 2023.

À cette occasion vous avez précisé en effet que seraient considérées comme des « territoires ZFE-m effectifs » les agglomérations qui dépassent de manière régulière les seuils réglementaires de dioxyde d'azote (40 microg/m³ sur trois années au moins sur les cinq dernières années), plaçant la métropole rouennaise parmi la liste des territoires potentiellement concernés.

Depuis ma prise de fonction, la Métropole Rouen Normandie n'a de cesse que de travailler à l'amélioration permanente de la qualité de l'air et de son système de mobilité. Nous avons entrepris une accélération puissante pour la diversification et la décarbonation des mobilités, au profit des modes alternatifs à l'autosolisme.

La Métropole Rouen Normandie a ainsi engagé en 2022 un renforcement significatif de l'offre de transport collectif urbain (+10%). Première intercommunalité de France pour le covoiturage (plus d'un million de déplacements subventionnés), elle porte également une politique ambitieuse pour le développement de l'usage du vélo : location longue durée, nouveau service de location en libre-service, multiplication des dispositifs de stationnement, déploiement d'un réseau d'itinéraires cyclables sécurisés de 450km. Nous travaillons aussi l'amélioration du service de transport à la demande sur les territoires les moins denses.

La mise en place de la ZFE-m s'inscrit dans ce même cadre stratégique. Puisque nous avons l'obligation légale de mettre en place une ZFE-m, nous avons travaillé avec la volonté d'obtenir des résultats rapides afin d'éviter un durcissement socialement inacceptable du dispositif.

Dès le 1er septembre 2022, la Métropole a fait le choix d'anticiper le calendrier de déploiement de la ZFE-m. La circulation et le stationnement ont ainsi été encadrés pour tous les véhicules de certificat de qualité de l'air Crit'Air 4, 5 et non classés, sur un secteur regroupant 13 communes. La Métropole a adossé à la mise en place de la ZFE-m un dispositif d'aide à la conversion des véhicules des résidents métropolitains parmi les plus ambitieux de France (enveloppe totale de 40 millions d'Euros). Au 31 décembre 2023, plus de 6,45 millions d'Euros d'aides ont d'ores et déjà été versés. Nous prévoyons ainsi une division par trois des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés entre 2021 et 2025 (de 30 700 à 10 000 VL) sur le parc routier de la Métropole.

Tous ces efforts ont porté leurs fruits.

Sur le territoire de la Métropole rouennaise, la concentration annuelle en dioxydes d'azote était mesurée pour le capteur le plus élevé à 53 microg/m³ en 2018 et 46 microg/m³ en 2019. Avec la mise en place de nos politiques publiques, elle a diminué nettement pour atteindre 37 microg/m³ en 2022, puis désormais 34 microg/m³ en 2023 si j'en crois les mesures mises en ligne par Atmo Normandie, association indépendante agréée pour la surveillance de la qualité de l'air. Ces résultats très positifs sont le fruit d'une mobilisation exceptionnelle.

Les conditions sont donc réunies pour que la métropole rouennaise bascule en « territoire de vigilance », l'autorisant à suspendre les prochaines étapes de son calendrier de restriction, et en particulier celle des véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vous remercie de bien vouloir nous confirmer les conclusions de votre Ministère à cet égard.

Notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) fixe pour objectif le doublement de la part modale des TC d'ici à 2050 et un objectif de +50% pour 2035. Nous mettons en œuvre un programme massif de décarbonation de la flotte de véhicules (y compris flotte technique), avec un objectif de 50% de bus à faibles émissions et 100 % de TEOR (Bus à haut niveau de service) d'ici 2026 et la décarbonation de l'ensemble du parc pour 2030. Cette politique a un coût : l'achat de bus propres représente pour la Métropole une dépense de plus de 100 M€ d'ici fin 2026. C'est pourquoi je plaide auprès de vous pour le déplafonnement du versement mobilité, à l'instar de ce qui a été récemment décidé pour la région Ile de France, et l'éligibilité de ces dépenses au Fonds Vert « enveloppe ZFE », ce qui n'est pour l'instant pas le cas à ma grande surprise.



Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

L'approche extrêmement volontariste qui est la nôtre, qui vise un réel impact en termes de décarbonation, ne peut être à la seule charge de la Métropole et doit bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des enjeux, compte-tenu du volume de dépenses qu'elle représente à l'échelle de notre budget, dans un territoire qui reste sensible.

Cette politique n'a de sens enfin que si elle est corrélée à une réorientation puissante des politiques publiques de mobilité vers le ferroviaire, en cohérence avec les orientations nationales exprimées par le Gouvernement en 2023. Sur le territoire de Rouen, cette orientation prioritaire se traduit par deux enjeux majeurs : la réalisation à court terme de la Gare Nouvelle Saint Sever, sur laquelle vous avez donné des assurances fortes, pierre angulaire de la Ligne Nouvelle Paris Normandie et des travaux en cours sur l'organisation des mobilités dans le cœur urbain de Rouen et à l'échelle de l'étoile ferroviaire rouennaise ; le lancement effectif du SERM (service express régional métropolitain) rouennais et son intégration parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement en la matière. Un travail de préfiguration et de scénarisation du SERM avec l'État, la Région et la SNCF a d'ores et déjà été acté, des crédits potentiellement inscrits au CPER Mobilité (qui n'a à ce jour pas été confirmé ni signé). Le territoire de la Métropole, nos voisins immédiats, sont en attente d'une confirmation par le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes de ce cadre stratégique indispensable et de sa déclinaison opérationnelle.

Vous pouvez compter sur ma détermination et mon engagement pour avancer avec vous sur ces enjeux prioritaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération. »

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05



métropole
ROUEN NORMANDIE

LE PRÉSIDENT

Monsieur Christophe BÉCHU
Ministre de la Transition Écologique et de
la Cohésion des Territoires
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Rouen, le 12 JAN. 2024

Monsieur le Ministre,

Je reviens vers vous à la suite du comité interministériel qualité de l'air en ville du 10 juillet 2023 et à nos échanges à ce sujet : votre courrier du 24 juillet dernier, mes courriers des 28 juillet et 5 décembre 2023.

A cette occasion vous avez précisé en effet que seraient considérées comme des « *territoires ZFE-m effectifs* » les agglomérations qui dépassent de manière régulière les seuils réglementaires de dioxyde d'azote (40 µg/ m³ sur trois années au moins sur les cinq dernières années), plaçant la métropole rouennaise parmi la liste des territoires potentiellement concernés.

Depuis ma prise de fonction, la Métropole Rouen Normandie n'a de cesse que de travailler à l'amélioration permanente de la qualité de l'air et de son système de mobilité. Nous avons entrepris une accélération puissante pour la diversification et la décarbonation des mobilités, au profit des modes alternatifs à l'autosolisme.

La Métropole Rouen Normandie a ainsi engagé en 2022 un renforcement significatif de l'offre de transport collectif urbain (+10%). Première intercommunalité de France pour le covoiturage (plus d'un million de déplacements subventionnés), elle porte également une politique ambitieuse pour le développement de l'usage du vélo : location longue durée, nouveau service de location en libre-service, multiplication des dispositifs de stationnement, déploiement d'un réseau d'itinéraires cyclables sécurisés de 450km. Nous travaillons aussi l'amélioration du service de transport à la demande sur les territoires les moins denses.

La mise en place de la ZFE-m s'inscrit dans ce même cadre stratégique. Puisque nous avons l'obligation légale de mettre en place une ZFE-m, nous avons travaillé avec la volonté d'obtenir des résultats rapides afin d'éviter un durcissement socialement inacceptable du dispositif.

Dès le 1er septembre 2022, **la Métropole a fait le choix d'anticiper le calendrier de déploiement de la ZFE-m**. La circulation et le stationnement ont ainsi été encadrés pour tous les véhicules de certificat de qualité de l'air Crit'Air 4, 5 et non classés, sur un secteur regroupant 13 communes. La Métropole a adossé à la mise en place de la ZFE-m un dispositif d'aide à la conversion des véhicules des résidents métropolitains parmi les plus ambitieux de France (enveloppe totale de 40 millions d'Euros). **Au 31 décembre 2023, plus de 6,45 millions d'Euros d'aides ont d'ores et déjà été versés**. Nous prévoyons ainsi une division par trois des véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés entre 2021 et 2025 (de 30 700 à 10 000 VL) sur le parc routier de la Métropole.

Métropole Rouen Normandie
Le 108
108 allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN CEDEX

Tél. 0235526810 • Fax 0235526859
www.metropole-rouen-normandie.fr

Tous ces efforts ont porté leurs fruits.

Sur le territoire de la Métropole rouennaise, la concentration annuelle en dioxydes d'azote était mesurée pour le capteur le plus élevé à 53 µg/m³ en 2018 et 46 µg/m³ en 2019. Avec la mise en place de nos politiques publiques, elle a diminué nettement pour atteindre 37 µg/ m³ en 2022, puis désormais **34 µg/m³ en 2023** si j'en crois les mesures mises en ligne par Atmo Normandie, association indépendante agréée pour la surveillance de la qualité de l'air. Ces résultats très positifs sont le fruit d'une mobilisation exceptionnelle.

Les conditions sont donc réunies pour que la métropole rouennaise bascule en « *territoire de vigilance* », l'autorisant à **suspendre les prochaines étapes de son calendrier de restriction**, et en particulier celle des véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. **Je vous remercie de bien vouloir nous confirmer les conclusions de votre Ministère à cet égard.**

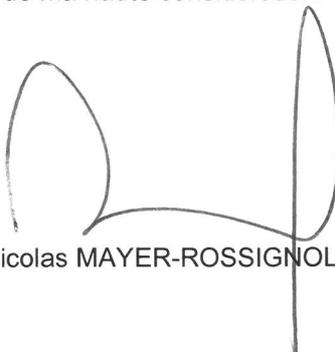
Notre PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) fixe pour objectif le doublement de la part modale des TC d'ici à 2050 et un objectif de +50% pour 2035. Nous mettons en œuvre un programme massif de décarbonation de la flotte de véhicules (y compris flotte technique), avec un objectif de 50% de bus à faibles émissions et 100 % de TEOR (Bus à haut niveau de service) d'ici 2026 et la décarbonation de l'ensemble du parc pour 2030. Cette politique a un coût : l'achat de bus propres représente pour la Métropole une dépense de plus de 100 M€ d'ici fin 2026. C'est pourquoi je plaide auprès de vous pour **le dé plafonnement du versement mobilité**, à l'instar de ce qui a été récemment décidé pour la région Ile de France, et l'éligibilité de ces dépenses au Fonds Vert « enveloppe ZFE », ce qui n'est pour l'instant pas le cas à ma grande surprise. **L'approche extrêmement volontariste qui est la nôtre, qui vise un réel impact en termes de décarbonation, ne peut être à la seule charge de la Métropole et doit bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des enjeux, compte-tenu du volume de dépenses qu'elle représente à l'échelle de note budget, dans un territoire qui reste sensible.**

Cette politique n'a de sens enfin que si elle est corrélée à **une réorientation puissante des politiques publiques de mobilité vers le ferroviaire**, en cohérence avec les orientations nationales exprimées par le Gouvernement en 2023. Sur le territoire de Rouen, cette orientation prioritaire se traduit par deux enjeux majeurs : **la réalisation à court terme de la Gare Nouvelle Saint Sever**, sur laquelle vous avez donné des assurances fortes, pierre angulaire de la Ligne Nouvelle Paris Normandie et des travaux en cours sur l'organisation des mobilités dans le cœur urbain de Rouen et à l'échelle de l'étoile ferroviaire rouennaise ; **le lancement effectif du SERM** (service express régional métropolitain) **rouennais et son intégration parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement en la matière**. Un travail de préfiguration et de scénarisation du SERM avec l'État, la Région et la SNCF a d'ores et déjà été acté, des crédits potentiellement inscrits au CPER Mobilité (qui n'a à ce jour pas été confirmé ni signé). Le territoire de la Métropole, nos voisins immédiats, sont en attente d'une confirmation par le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes de ce cadre stratégique indispensable et de sa déclinaison opérationnelle.

Vous pouvez compter sur ma détermination et mon engagement pour avancer avec vous sur ces enjeux prioritaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Bien à toi,



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL